

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-45

DATE DE CONVOCATION
07/10/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 14 octobre 2019 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
30/10/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

Etaient présents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

Mme Sophie MEURDES OIF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Bernard MOUSSAY, Mr David NOEL, Jean Pierre FLOUR, Me Valérie DRANSART, Me Michèle CAFFIER, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy PETIT

Présents [12]
Votants [19]
Exprimés [19]

Excusé(e)s :

Mme Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET
Mr Michel QUANDALLE donne pouvoir à Sophie MEURDES OIF
Mme Béatrice BOULY donne pouvoir à Michèle CAFFIER
Mr Alain FIX donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
Mr Bernard GRARE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Mr Michel CLABAUT donne pouvoir à Guy PETIT
Mr Jean DIDIER (absent à 19h45) donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 OCT. 2019



Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de

Objet : **INNOVATIONS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la requalification centre bourg et densification du centre bourg dont les travaux sont actuellement en cours ont une vocation de déployer de nouveaux services autour d'une centralité nouvellement dessiné.

Dans la poursuite de ce projet je souhaite inscrire la commune dans un investissement de développement durable et notamment dans le domaine de l'alimentation durable.

J'ai pour souhait de procéder à l'acquisition d'une parcelle agricole de 1.6 hectare localisée rue Jean Legrand.

L'objectif est la valorisation de cet espace correspondant aux orientations du PLUi, l'implantation d'une activité de production agricole maraichère, biologique et de proximité, la création d'un espace à la fois collectif, participatif et pédagogique par l'implantation d'un verger conservatoire partagé à destination des jeunes de nos écoles, des habitants de la commune et des séniors, et en lien avec le rucher implanté sur une parcelle voisine.

Ce projet se décline en plusieurs phases :

L'acquisition foncière du terrain agricole

La construction d'une structure d'accueil légère, mise en place d'un stationnement et des liaisons en lien avec la MDADT pour l'accessibilité.

Cet investissement s'élèverait à 150 000.00 € et une aide peut être octroyée dans le cadre à projet Innovation Territoriale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et obtenir un financement dans le cadre d'Appel à Projet Innovation territoriale.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 17 octobre 2019

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 OCT. 2019



Le Maire,
Jean Michel DEGREMONT

APPEL A PROJET Innovation Territoriale 2019

Fiche de candidature

Nom du projet	Espace nature et alimentation durable	
Territoire concerné artois, boulonnais, arrageois, montreuillois.....	Boulonnais	
Identification du porteur (principal) du projet	Commune de La Capelle-les-Boulogne, Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire	
Type de porteur commune / EPCI / Plusieurs communes / Bourg-Centre	Commune de La Capelle-les-Boulogne	
Adresse : 217 Avenue de la Forêt 62360 La Capelle les Boulogne	Autres*	
Nom du représentant légal :	Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire	réfèrent en charge du suivi technique du projet : M. Jean-Michel DEGREMONT, Maire
Objectifs du projet	<p>La Capelle-les-Boulogne, commune rurale de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), accueille à ce jour 1604 habitants pour une superficie de 6,5 km² (INSEE 2016). Sa densité actuelle est de 246,8 habitants / km², en augmentation depuis plusieurs années. Son attractivité traduit une forte pression sur son emprise foncière, qui s'explique en partie par sa situation géographique stratégique, à proximité immédiate de l'axe est/ouest RN 42, et se situe de ce fait à quelques kilomètres à l'est de l'Autoroute A16, reliant Rouen à Boulogne, Calais et Dunkerque.</p> <p>Elle bénéficie donc d'un cadre de vie verdoyant à proximité de nombreux services.</p> <p>Néanmoins, présentant un profil de "village-rue", la commune manque d'une centralité définie, car directement exposée sur la RD. Afin de pallier à ces problématiques, elle a engagé en 2017 un grand projet de <i>densification du centre-bourg</i>, dont les travaux actuellement en cours ont pour vocation de déployer de nouveaux services autour d'une centralité nouvellement dessinée.</p> <p>Dans la poursuite des projets engagés, la commune souhaite s'investir dans le champs du Développement Durable et notamment s'impliquer dans le domaine de l'alimentation durable.</p> <p>Ainsi, elle a pour souhait de procéder à l'acquisition d'une parcelle agricole de 1,6 hectare, localisée rue Jean Legrand, géographiquement limitrophe aux nouveaux aménagements de regroupement des services (projet densification du centre-bourg).</p>	
Descriptif synthétique du projet	<p>L'objectif est de valoriser cet espace d'1,6 ha, qui sera de propriété communale, dans le respect de l'activité agricole actuellement en place et en conformité avec les orientations du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - implantation d'une activité de production agricole maraichère, biologique et de proximité, par l'accueil d'un maraicher bio, au regard des besoins et attentes exprimés par la population, - création d'un espace à la fois collectif, participatif et pédagogique, par l'implantation d'un verger conservatoire partagé à destination des jeunes (écoles), des habitants et des seniors, et en lien avec le rucher implanté sur la parcelle voisine. 	

	<p>Ce projet sera complété par la création et l'installation de casiers permettant l'achat des produits 24h/24.</p> <p>Pour cela, le projet se décline en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition foncière du terrain agricole - la construction de la structure d'accueil légère, la mise en place du stationnement et des liaisons, en lien avec la MDADT pour l'accessibilité. 			
<p>Innovation En quoi le projet est-il innovant ?</p>	<p>Ce projet permettrait de répondre à plusieurs objectifs innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique et collectif : par la présence de 15 ruches déjà existantes, à proximité des parcelles aménagées, et par la mise en place des nouvelles productions voisines. Un lien sera fait avec les écoles et les seniors. Le projet vise donc à développer les échanges entre les habitants. - Complémentarité et diversité d'équipements : Le projet vient compléter l'offre d'équipements existants, en cours de création ou future. Un lien sera fait avec la médiathèque (présence d'une grainothèque bien appropriée des habitants). - Alimentaire durable : le projet vise à créer un circuit de production maîtrisé, local et circulaire. Cette démarche répond aux besoins identifiés sur le territoire du Boulonnais, le maraichage Bio n'y étant que peu développé. Les produits serviront en priorité à approvisionner la restauration scolaire de la commune. Les produits auront également la possibilité d'être achetés par la population, par le biais de plusieurs points de vente : en directe, par l'implantation d'une structure légère de vente, directement sur site rue Jean Legrand, mais également par la mise en place de deux casiers situés de part et d'autres de la commune. - Collectif et écologique : par la mise en place d'un verger conservatoire qui se voudrait approprié des habitants avec un champs intergénérationnel fort. - Aménagement global : Ce projet s'inscrit globalement et contribue au projet de grande envergure au sein de la commune (densification du centre-bourg et développement de l'offre de services). La densification du centre-bourg est actuellement en cours de mise en œuvre, et révélera ainsi une nouvelle centralité à la commune. Afin de relier et liaisonner l'ensemble, une réflexion autour de cheminements doux est en cours, et les terres agricoles nouvellement valorisées seront concernées et desservies par ces voies vertes piétonnes et cyclables. Ces sentiers traverseront, parallèlement à la RD (qui se place comme fracture dans les déplacements), le nord et le sud de la commune avec des percées sur la RD. Ces cheminements auront pour but de relier l'ensemble des équipements et des services, dont le centre-équestre, le camping, la nouvelle centralité de la commune etc... 			
<p>Dispositions visant à développer la participation citoyenne dans la conception du projet et/ ou à favoriser l'insertion par l'emploi</p>	<p>Développer l'activité maraichère biologique et locale sur le territoire, qui deviendra un site d'attractivité appropriable par les habitants</p> <p>Faire participer les habitants dans le projet d'implantation du verger conservatoire, lien avec le rucher</p> <p>Echanges de savoir</p> <p>Liens intergénérationnels</p> <p>Liens avec les écoles</p>			
<p>Délai de mise en œuvre</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="560 1630 868 1695"></td> <td data-bbox="868 1630 1054 1695"> <p>Budget prévisionnel</p> </td> <td data-bbox="1054 1630 1559 1695"> <p>150 000 €</p> </td> </tr> </table>		<p>Budget prévisionnel</p>	<p>150 000 €</p>
	<p>Budget prévisionnel</p>	<p>150 000 €</p>		

J'atteste que le projet/ les travaux n'a/n'ont pas reçu de commencement d'exécution et qu'ils ne démarreront pas avant l'annonce des lauréats de l'appel à projet 2019.

Date de dépôt du dossier :

Fait à *La Capelle*
Le *21/09/2019*
Signature du représentant légal

